# 

* Date : 14-03-2019
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2019812320
* Auteur :

Justice de paix du canton de Thuin
Désignation
Par ordonnance du 11 mars 2019, le Juge de Paix du canton de Thuin a adapté les mesures de protection existantes aux dispositions de la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant :
Monsieur Jean-Paul PIEROUX, né à Couvin le 6 septembre 1962, L'aurore 6150 Anderlues, Rue du Château 82.
Maître Paul LEFEBVRE, Avocat dont le cabinet est sis à 5660 Couvin, Rue de la Gare 35, a été confirmé en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Mahieux Jean-François